



Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 22-06

Rapport-préavis au postulat pour une gestion coordonnée et moderne des parkings lors de grosses fréquentations hivernales sur le Balcon du Jura

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 22-06 s'est réunie le mercredi 21 septembre 2022 à 19H00 à la salle du Cochet.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s :
Stéphane Flückiger, Marcel Cloux, Francesca Biermann (en remplacement de Louis Cruchaud), Jean-René Marguet (en remplacement d'Emilien Gueissaz) et de la rapportrice soussignée.
Thierry Magnin était excusé et non remplacé, Ella Leguéré était absente non remplacée.

La Municipalité était représentée par Madame Rachel Gueissaz et par Monsieur Stéphane Champod.

Tout le monde se posait la question suivante : pourquoi faire une commission ce soir alors que le groupe de travail, pour la mobilité et des transports publics, faisant partie du Masterplan, se réunit le 28 septembre prochain.

Madame Rachel Gueissaz nous répond que ce rapport-préavis est une réponse au Conseil Communal sur le postulat déposé.

Une coordination a eu lieu avec les Communes de Bullet et Mauborget. Le groupe de travail, pour le Masterplan, qui s'occupe des parkings et de la mobilité sur le Balcon du Jura vient d'être formé.

Il y a beaucoup de choses qui sont en cours mais qui démarrent seulement maintenant.

Elle nous informe aussi que l'Allô Bus n'existera plus le week-end dès décembre 2022 mais sera remplacé par des bus à horaire fixe à l'année.

Monsieur Stéphane Champod précise qu'un postulat demande à la Municipalité de se positionner par rapport à ce dernier.

Les conclusions du groupe de travail pour la mobilité et des transports publics, au niveau du Masterplan, seront communiquées au Conseil Communal en temps voulu.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité, à savoir :

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- de prendre acte du rapport-préavis de la Municipalité concernant le postulat pour une gestion coordonnée et moderne des parkings lors de grosses fréquentations hivernales sur le Balcon du Jura.

La rapportrice Maria Caramia